



Obtenir des papiers français avec la naissance d'un enfant

Par **titiskahina**, le **24/02/2011** à **20:16**

Bonjour,

Je suis maman d'une petite fille donc le père est marocain, avec une carte de séjour espagnol. Nous sommes séparés depuis le début de ma grossesse. Il me demande de lui fournir certains papiers pour obtenir sa carte de séjour française hors, je ne le veux pas, je doute de sa sincérité envers sa fille. Peut-il l'obtenir autrement ?

Merci.

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **20:31**

Pour qu'un parent d'enfant français obtienne un droit au séjour lié à son enfant, il faut qu'il prouve qu'il participe à son entretien et son éducation depuis la naissance ou depuis au moins deux ans.

Ne lui fournissez rien car tout ce qu'il a besoin, soit il les a déjà ou peut les avoir tout seul, soit vous mentirez pour lui fournir (ce qui est un délit passible de prison)

Par **titiskahina**, le **25/02/2011** à **20:10**

Merci de votre réponse, car je me doutais que tout n'était pas clair. Maintenant, je sais que je

ne dois rien lui donner. Encore, merci.

Par **Sam**, le **19/03/2011 à 23:15**

Bonjour,

je me reconnait dans ton cas : je me suis mariée avec un tunisien qui après être venu en France, a vécu 5 mois et demi avec moi puis m'a quittée alors que j'étais enceinte . Maintenant que le petit est né, il veut absolument des documents liés à la naissance du bébé pour renouveler son visa. Je ne lui fourni rien mais il se débrouille pour les obtenir. Dans ces cas là, ils sont très malins, ils connaissent mieux les lois que nous. Il ne subvient pas aux besoins de l'enfant mais, malgré ça, un avocat m'a dit qu'il avait 90 % de chance d'avoir ces papiers grâce au bébé.

Bon courage a toutes celles qui, comme nous, ont cru à des belles paroles.

Par **mimi493**, le **19/03/2011 à 23:37**

Avertissez la préfecture que votre ex-mari ne voit jamais l'enfant ni ne paye la moindre pension alimentaire.

Par **Sam**, le **20/03/2011 à 14:38**

J ai déjà fait la démarche auprès de la sous préfecture , je suis en attente de réponse ou je l espère d une éventuelle convocation
merci

Par **mésar**, le **20/03/2011 à 22:00**

bsr je viens de lire le conseil, en effet il faut aller à la préfecture et remettre une lettre qui doit compléter le dossier du père de l'enfant, attestant qu'il ne verse aucun argent depuis la naissance et précisez également les fréquences de rencontres entre le père et l'enfant car celà les intéresse. Moi g effectué cette démarche cette semaine, le père de ma fille est revenu il y a 2 mois en me disant que c'était pour la petite, alors que g fait ma grossesse et mon accouchement seule jusqu'à aujourd'hui à ses 21 mois. je suis tombée ds le piège, il a commencé à parler d'avenir, de mariage... il l'a reconnue! je regrette amèrement, car g appris qu'il venait de se marier religieusement il y a 3 ou 4 mois , et c'est en contactant cette fille que j'ai su qu'il ne cherchait que ses papiers et lui avait même dit ouvertement à elle que cette reconnaissance accélérerait ses papiers!

Du coup j'ai gardé ts les messages écrits de cette fille prouvant ses intentions à lui, bizarrement dès qu'il a eu son titre de séjour et ses assedics, ce monsieur à tt fait pour créer une histoire entre ns lui donnant le moyen de s'en aller en prétextant de fausses excuses et

ne verser aucun argent!!! je m'apprête à saisir le JAF pour que la garde exclusive me soit accordée...Faites très attention car ils sont prêts à tt pour avoir des papiers, et moi qui suis habituée à fréquenter des étrangers d'origine africaine je peux vous dire , et pr les autres c pareil je pense, que les sentiments ils s'en foutent et les enfants aussi!!!! ils veulent de l'argent et des papiers c tt!!!! je ne suis pas amère ms réaliste...faites très attention

Par **mésar**, le **20/03/2011** à **22:05**

sachez que la préfecture n'attend que ça de vous recevoir pour préciser que ces messieurs se servent de ns et nos enfants pr renouveler leurs papiers!!! moi g été reçue directement du guichet à l'entretien et celle qui m'a reçue m'a dit qu'il y avait énormément de cas comme ça et que les femmes n'osaient pas venir. de tte façon un écrit de nos mains ds leur dossier influence et c sûr et certain. dc ne vous laissez pas intimider et agissez!!

Par **Sam**, le **21/03/2011** à **18:30**

Bonjour

Il devrait y avoir une loi plus stricte en se qui concerne le droit d obtenir des papiers grace à un enfant surtout quand le renouvellement frauduleux ne fait aucun doute

J espère pour nous que la sous préfecture ne sera pas dupe

J interpelle pour ma part toutes les administrations que je peux ...

Enfant = droit de rester en France pour eux

Enfant = amour pour nous !

Par **titiskahina**, le **22/03/2011** à **18:14**

slt je vous remercie de vos temoignages, j'ai ete voir la prefecture quand j'etais enceinte il m'ont dis de revenir quand monsieur fera une demande de carte de sejour, pour l'instant il est bloqué du fais qu'elle ne porte pas son nom de famille mais suite a des conseilles d'une amie a lui il c'est mis a donné de l'argent depuis 2 mois ,il me harcele au telephone pour parler a sa fille qui n'a que 3 mois et ne l'a vu que 2 fois elle avais 8 jours et apres 2 mois et depuis personne meme pour le jugement du droit de visite il n'est pas venu . alors que faire sinon subir mais la ou ca me met en rogne c'est qu'il en espagne et qu'il pourrais venir plus souvent voir sa fille puisqu' il dis qu'elle lui manque et qu'il dort plus, enfin tout ca c'est du baratin et pour ca ils sont tres forts et pourtant je savais que ca existé et je m'enveu d'etre tombé dans le panneau. mais pas facile de trouvé des reponses a mes questions jusqu'a que je viennes sur ce site encore merci et courage a toutes

Par **Sam**, le **22/03/2011** à **22:10**

Bonsoir

Tu as au moins la chance que ta fille n ai pas le nom de famille de son géniteur qui n' a que

faire d'elle. Moi étant marié mon bébé porte son nom ; il n'a d'ailleurs pas voulu que l'on ajoute le mien derrière le sien. Il est tout fier maintenant de me dire que notre bébé porte son nom

Sa se dit père pourtant il n'est venu que 3 fois en 4 mois voir le petit et à chaque fois il me demandait des papiers que je ne lui ai jamais donnés.

Courage !

Par **titiskahina**, le **23/03/2011** à **14:38**

si je peux aider quelqu'un par ce conseil pour toute femme enceinte d'un homme sans papier, c'est pour celles qui ne sont pas mariées est de faire une reconnaissance anticipée de grossesse, comme ça l'enfant portera votre nom de famille et non le sien je dis pas que ça n'empêchera pas qu'il obtienne ses papiers mais la procédure sera plus longue et donc peut-être laissera-t-il tomber pour mon cas c'est que j'espère.

Par **mimi493**, le **23/03/2011** à **14:53**

Le nom que porte l'enfant est sans incidence sur les droits des parents et sur la procédure.

Par **Sam**, le **23/03/2011** à **21:17**

Merci pour l'information

Par **mésar**, le **28/03/2011** à **10:49**

oui merci pour l'info car je pensais que le nom porté pouvait tout de même influencer la procédure. Moi je rencontre l'avocat cette semaine et je stresse à mort! pourvu que ...

Par **mésar**, le **28/03/2011** à **10:51**

au fait est-ce que qqun sait s'il est possible de faire annuler ou du moins modifier le nom donné à l'enfant une fois que celui-ci porte le nom de son père?

Par **amajuris**, le **28/03/2011** à **18:10**

bjr,

le nom de famille est celui figurant sur l'acte de naissance.

si l'homme qui l' a reconnu est vraiment son père biologique, le changement de nom sera quasi impossible.
un enfant ne doit pas changer de nom au gré des changements "relationnels" de ses parents.
cdt

Par **charlen**, le **25/08/2011** à **00:34**

bonsoir,

je suis dans une situation similaire, enceinte de 7 mois et demi je me suis séparée du père avant de savoir que j'étais enceinte. D'un commun accord nous avons décidé de garder le bébé. Il y a peu j'ai appris qu'il était en situation irrégulière, ce dont je ne me doutais pas puisqu'il travaillait. Visiblement il avait une promesse d'embauche qu'il n'a plus aujourd'hui. Son dernier recours reste de reconnaître le bébé, ne sachant pas tout cela il y a encore deux mois je lui ai expliqué comment faire les démarches pour une reconnaissance anticipée (que j'ai également faite avant lui).

Il dit que reconnaître le bébé va accélérer le fait d'avoir ses papiers, est ce vrai?

Etant en situation irrégulière quels droits cela lui donne t-il?

Dans son discours quelques petites choses sont incohérentes, j'imagine donc qu'il y a du mensonge, il reste difficile de prévoir quoi que ce soit dans ces conditions...

merci pour votre aide

Par **titiskahina**, le **25/08/2011** à **10:43**

bonjour,

je sais pas si je vais pouvoir t'aider mais je vais essayer. il faut qu'il subvienne au besoin de son enfant , pour le pere de ma fille on lui a reclame une certificat de nationalité prouvant que sa fille est bien francaise et pour ca il a besoin de papier que je possède et que je ne lui fournit pas pour l'instant il ne peux rien faire maintenant ils connaissent mieux les lois que nous donc peut etre y arrivera t-il. de plus normalement il doivent vivre 5 ans sur le territoire francais avec leur enfant je te dis tout ca mais moi ma fille ne porte pas son nom de famille donc c'est peut etre different pour toi peut etre que d'autre pourrons de donner d'autre infos mais c'est difficile pour nous d'etre bien renseigné. maintenant si tu vois qu'il ment reste tres prudente ils sont tres fort pour ca . de plus il aura des droits sur cet enfant car il l'a reconnu en plus des papiers il va certainement vouloir le voir et la tout dépend de votre entente . je sais pas si ca t'aidera courage

Par **MSebai**, le **25/08/2011** à **23:00**

Salutation,

Je souhaite vous interpeller pour une orientation dans le meme ordre de reflexion. A vrai dire,

je suis titulaire d'un visa de circulation court sejours et mon mari ayant un titre de sejour "etudiant".

Nous attendons un bb dans les prochaines 72h ici en France, a cet effet je souhaite vous solliciter pour la demarche a suivre afin de regulariser ma situation ici en France et de pouvoir rester avec mon mari et mon enfant.

Cordialement

Par sam, le 25/08/2011 à 23:19

Bonsoir

Mon mari m a quitté alors que j étais enceinte de 6 mois (juste le temps de notre vie commune)

Mon bébé a bientôt 10 mois et à la date de ce jour il n a jamais participé financièrement a l éducation de notre enfant .

Il y a eu un compte rendu d audience il y a 2 mois fixant une pension alimentaire , hors il ne la verse pas .

Mon avocat m a conseillé de porter plainte auprès du procureur pour non paiement de celle ci

Il a put rester 3 mois sans le voir et 1 mois sans prendre de nouvelle de son bébé

Malgré tout ca il est toujours en france ; alors pourquoi nous dit on que pour rester sur le sol francais il doit subvenir au besoin de son enfant ????

J ai d ailleurs fait part de mon étonnement à la sous préfecture par courrier ...

Je me demande quand celle ci ouvrira enfin les yeux !

Mon mari se plaisait à dire qu il connaissait mieux les lois que moi ; c est a croire qu il avait raison !!

courage à toutes ...

Par mitya, le 29/10/2011 à 00:28

bonjour ,

j'aimerais expliquer vite fait ma situation , je suis francaise et enceinte de 7 mois , le pere de mon fils l'a insulté avant meme de voir une echographie et n'a jamais cherché a rien faire pour cette grossesse , aujourd'hui le bon monsieur veut soi disant participer , reconnaitre son enfant car pour la nouvelle loi un etudiant etranger ne peut plus travailler en france et rentrer chez lui . Il vit avec une femme et ne fait toujours rien pour ce fameux enfant qu'il voudrait assumer ,

je ne vais pas mettre son nom sur l'acte de naissance de l'enfant , ni rien mais j'aimerais savoir s'il peut quand meme se le procurer ? je veux bien aller a la prefecture prevenir qu'il ne fait rien pour lui , mais je ne veux pas qu'il a i de droit sur lui ni rien , je me dis qu'en ne mettant pas son nom sur l'acte de naissance sa reduira ses possibilités .

c'est ma première grossesse j'ai bavé pour sa et je ne peux pas venir remettre les papiers a quelqu'un qui dort chez une femme les deux yeux fermés alors que moi je me casse la tete chaque jour pour vivre acheter les affaires de mon bébé .

Par **mimi493**, le **29/10/2011** à **06:09**

Ce n'est pas à vous de mettre ou non son nom sur l'acte de naissance, ni de décider de ce point.

Il lui suffira de reconnaître l'enfant. Je vous conseille fortement, si ce n'est déjà fait, de le reconnaître dès ce matin en mairie. L'enfant portera le nom du premier qui l'a reconnu et s'il l'a déjà fait, c'est rapé.

Commencez donc par déménager et ne plus avoir aucun contact avec lui ni avec des gens qu'il connaît. Mais il pourra faire rechercher l'acte de naissance en s'adressant au Procureur. Ne donnez pas votre adresse, ainsi il aura quelques difficultés à saisir le JAF du domicile de l'enfant et donc ça lui prendra beaucoup de temps sans avoir le temps de prouver les éléments pour avoir un titre de séjour

Choisissez bien aussi le prénom de l'enfant ...

Par **sam**, le **29/10/2011** à **15:24**

bonjour

mon mari m ayant quitté alors que j étais enceinte de 6 mois j ai depuis fait plusieurs démarches afin de dénoncer celui ci , comme par lequel notre bébé serait pour lui son visas pour l avenir étant donné que nous n avons vécu ensemble que tres peu de temps j ai écrit a la sous préfecture , au procureur , entamé une procédure de divorce ... j ai été convoquée par la police des frontières et dans mon commissariat de quartier pour être auditionné ...

j ai d ailleurs eu la visite a l improviste de la police qui venait voir si mon futur ex mari ne vivait plus ici et confirmer mes dires ...

cela va faire bientôt 2 ans que celui ci est en france et que mon fils de 1 an est a ma charge . de ce fait son visas n est renouvelé que pour des périodes de 3 mois en attendant que la sous préfecture prenne enfin une décision .

depuis que mon fils est né , il n a jamais rien verser alors qu un jugement a été rendu en juin pour le montant d une pension alimentaire .

c est pour cela que si vous pensez que votre époux ou épouse ne s est marié que par intérêt , faites tout le nécessaire pour le prouver

bon courage [/b]

Par **sam**, le **04/01/2012** à **14:35**

Bonjour

Si vous n êtes pas mariés je te conseille d aller faire une reconnaissance en mairie avant la naissance pour que ton enfant porte ton nom de famille

De toutes les façons ne lui fournis aucun papier c est dans ton intérêt , et méfie toi il va certainement vouloir te dire qu il veut revenir et une fois l enfant né il fera tout pour obtenir sa carte de séjour pour pouvoir mieux te quitter définitivement plus tard ...

Ne tarde pas a aller a la mairie et tu peux aussi écrire a la sous préfecture de ta ville

**pour signaler que tu es enceinte et qu'il t'a quitté, ceci est un judicieux conseil !
bon courage**

Par **corimaa**, le **08/01/2012 à 00:28**

[citation]bonjour, je suis caroline, et je suis en France depuis 6 mois ; je voudrais savoir si j'ai le droit pour faire une démarche pour avoir une carte de séjour. [/citation]

Et comment êtes-vous entrée en France ? Avec un visa touristique ? Et vous êtes-elle enceinte ?

Par **ludo**, le **19/04/2012 à 14:35**

bonjour,
je vis avec ma fille et ma compagne depuis 5 ans, nous avons notre fille qui est française par sa maman. J'aime ma fille avant tout et sa maman avant tout. Nous avons reconnu notre enfant ensemble avant même sa naissance. Notre fille porte nos 2 noms. Notre enfant est née en 2010. Nous sommes mariés en 2009 ma compagne et moi-même. On paye tout ensemble car on travaille nous 2. Je m'occupe bien de mon enfant et elle aime bien son papa et sa maman. Je suis heureux d'être papa depuis 2010 et je fais le tout pour élever mon enfant et payer la nourrice qui la garde. Mais depuis 3 jours ma compagne veut me quitter pour rien car elle n'a plus l'amour de moi, ce que je ne comprend pas de sa part et elle ne pense même pas à notre enfant. 1- qu'en sera-t-il du renouvellement de ma carte de séjour en tant que papa de ma fille française ? ma compagne me rassure du soutien pour ma carte de séjour car je dois continuer à élever notre fille et à la rendre visite et même l'accueillir. Pour renouveler ma carte de séjour la présence de ma compagne n'est pas indispensable depuis 2 ans car je le fais seul avec le certificat de nationalité de notre fille et la carte d'identité de ma compagne et mes fiches de paie

Par **incognita**, le **10/07/2012 à 22:45**

Je suis enceinte de 5 mois et demi. Cette grossesse n'était pas prévue. Je ne suis pas en couple avec le père. Il m'a avoué il y a un mois être sans papiers!!

Je ne veux pas qu'il reconnaisse l'enfant! Je ne veux pas que bb lui soit juste un passeport pour rester en France...

On ne vit pas dans la même région.

Il ne connaît pas l'orthographe de mon nom ni mon adresse exacte et je ne compte pas lui dire quand j'accouche!

Je ne veux pas que bb porte son nom (mère d'enfants dont je suis divorcée du père je veux qu'ils aient tous le même nom c'est à dire le mien! Les premiers portent mon nom.)

Il dit nous aimer et veut m'imposer une éducation à sa sauce pour bb! Je sais que c'est faux!

Nous n'avons pas d'histoire commune ne connaît pas mes enfants et ne sait pas où je vis...

Ses sentiments ne peuvent donc pas être sincères!!!

Je ne veux pas qu'il reconnaisse bb parce que je ne veux pas qu'il ait un quelconque droit sur

ce bb...

C'est complexe... si au depart je ne m'opposais pas ce qu'il assume son role de pere c'est parce que je ne savais pas qu'il etait sans papiers... et la integrant sa situation je doute qu'il assume quoique ce soit une fois les papiers en poche... j'en suis mm a supposer qu'il fera venir femme et probable enfants de chez lui (il est arrivé a 35 en France et je doute qu'il soit resté celibataire si longtps au pays... (cote d'ivoire))
Bref comment l'empecher de reconnaitre l'enfant???

Par **amajuris**, le **10/07/2012** à **23:28**

bjr,
même si vous n'êtes pas d'accord, cet homme est le père de votre enfant.
il peut faire une reconnaissance paternelle dans un mairie avant la naissance
il pourra toujours faire maintenant ou plus tard faire une action en reconnaissance de paternité (avec analyse biologique) même si au regard de sa situation administrative il est peu probable qu'il le fasse.
cdt

Par **incognita**, le **11/07/2012** à **00:02**

Merci pour cette reponse.
Il peut faire une reconnaissance anticipée sans connaitre l'orthographe exacte de mon nom ni mon adresse?

Par **rose**, le **22/09/2012** à **00:11**

jai une question j ai un enfant avec un algerien peut il avoir ses papiers grace a mon enfant

Par **Tisuisse**, le **22/09/2012** à **14:07**

Réponse : non, ce n'est pas suffisant. Relisez ce topic dans son intégralité.

Par **yasmine** , le **10/10/2012** à **15:47**

j'ai un enfant avec un ressortissant étranger cote d'ivoire, pendant 2ans de vie commune, malgre de nombreuses disputes a ce sujet, il ne m'a jamais avouer qu'il etait sans papiers, l'enfant avat 4mois quand il est parti, papiers en poche, aujourd'hui mon fils a 2ans et demi, n'a vu son pere que 2fois, certes celui ci paye une pension alimentaire regulierement, c'est bien legitime et surtout condition a remplir pour obtenir les papiers.

Je me suis informé de mes droits et devoirs, alors je peux prévenir la préfecture de la situation puisqu'il est aussi dans l'obligation de remplir son rôle d'éducation envers son fils, et le tribunal familial pour obtenir la garde exclusive de l'enfant et l'interdiction du territoire français. Protégez-vous au maximum, ces hommes connaissent nos fragilités, montrent leur que la fête est finie et qu'avec ou sans lui vous êtes heureuse, surtout pour l'enfant qui n'a rien demandé, juste à être un enfant comme un autre et être aimé, courage à vous toutes, je sais que c'est pas facile, de s'apercevoir que celui qu'on aimait et là dans l'unique but de se servir de nous.

Par **laurie123456**, le **08/11/2012** à **13:52**

bjr moi je me suis marié avec un tunisien sans papier tout ce passé bien quelque mois après je suis tombé enceinte on c marié après quelque temps tout a changé il m'a frappé il été de plus en plus proche des autres femmes et moi je me rends pas compte qui attend une seule chose c d avoir c papier alors le jour où il a eu c papier c'est une catastrophe a changé encore plus il m'a dit clairement il a profité pour avoir c est papier que si je veux partir je pars que pour lui c pas un problème demain il se remarie et refais un autre enfant moi je c est pas comment faire moi j'ai des vrais sentiments c sa qui me fait le plus de mal aidez moi svp

Par **bidel**, le **30/06/2013** à **21:35**

bonsoir actuellement enceinte de 6 mois je suis séparée du père d'avant l'annonce de ma grossesse. J'étais au courant de sa situation irrégulière même avant que l'on sorte ensemble. Dès que j'ai su l'heureuse nouvelle je lui ai dit, il est venu pour la 1ère fois et du jour au lendemain a disparu sans prévenir soit disant pour trouver du travail durant plus de 3 mois je n'ai eu qu'un seul coup de téléphone où il m'a menacé de prendre l'enfant et de rentrer au bled avec lui. J'ai donc fait une reconnaissance anticipée auprès de ma mairie. Depuis 2 semaines il est réapparu et m'a appelé 2 ou 3 fois pour prendre de nos nouvelles à bb et moi. Aujourd'hui j'ai rencontré un de ces amis qui m'a dit que mon ex voulait tout de même reconnaître le petit après sa naissance se qui lui permettrait d'avoir enfin des papiers légaux. Je ne veux pas que mon bb vive sans connaître son père n'ayant plus de papa moi même je sais à quel point c'est important un père dans sa vie mais j'ai peur qu'il m'entourloupe et qu'il me déçoive et que mon enfant souffre. J'ai peur des droits qu'il puissent avoir sur le petit et qu'il se serve de lui pour se régulariser.

Par **incognita**, le **01/07/2013** à **07:24**

Le simple fait d'être parent d'enfant français ne suffit plus à obtenir des papiers... il faudra qu'il verse une pension alimentaire et qu'il soit concrètement investi dans l'entretien et l'éducation de l'enfant.

Après il va pouvoir prouver que vous aviez une relation suivie et que bébé est issue d'une vraie relation amoureuse donc de ce point là bébé n'est pas un simple moyen mais bien un résultat de votre amour.

A ce jour le père de mon bébé va avoir un droit de visite en lieu neutre, il aura une pension à

verser, mais pour autant il n'aura pas de si tot ses papiers! Je n'etais pas en couple avec lui. Attention ils sont capable de tout pour arriver a leur fin!

Par **katia07**, le **30/10/2013** à **19:44**

BONJOUR LaURIE12345 contact moi sur facebook c katia sediri

Par **misslulut**, le **25/11/2013** à **11:29**

Bonjour je suis enceinte de 8 mois mon conjoint sans papier voulais savoir le jour de la naiscce de notre enfant peu aller lui même déclarer sa fille a la mairie moi je serai a hopital

Par **aguesseau**, le **25/11/2013** à **13:09**

bjr,
vous parlez de conjoint cela signifie que vous êtes mariés, est-ce le cas ?
mettez-vous bien d'accord sur le nom de famille à donner à cet enfant.
cdt

Par **misslulut**, le **26/11/2013** à **13:35**

Non on et pa marier il portera son nom il peu declerer la naissance a la mairie sans avoir de problème

Par **aguesseau**, le **26/11/2013** à **14:20**

bjr,
il faut qu'il ait des papiers justifiant son identité même s'il ne possède pas de titre de séjour.
les maternités peuvent faire la déclaration à l'état civil.
cdt

Par **misslulut**, le **26/11/2013** à **15:04**

Ok il a un passeport est ce que sa fonctionera je minkiete un peu

Par **aguesseau**, le **26/11/2013** à **15:13**

si vous êtes inquiète, la maternité peut faire la déclaration de naissance.

Par **misslulut**, le **26/11/2013** à **16:07**

Ok pr la déclaration il bon.demander sa carte identiter vue kil en na pa avk son passeport sa va fonctionner ou pa

Par **Tatia75**, le **05/12/2013** à **15:00**

Bonjour, je suis séparée de mon conjoint qui est marocain. il a quitté le domicile conjugal, quand j'étais enceinte, après six mois de vie commune. nous avons actuellement un enfant de trois ans.

j'ai prévenu la préfecture de son comportement. puis il a un OQTF (Obligation de quitter le territoire français), aujour d'aujourd'hui, il n'a que le récepissé, (attente titre de séjour parent d'enfant français)

ma question est de savoir ce que peux faire la préfecture, si elle va me convoquer ou pas.

(je suis française)

merci pour votre réponse.

Par **lolll**, le **26/02/2014** à **21:53**

bsr je tenais a toutes et a tous a vous dire que je suis passee par la et moi le pere de mon enfant etait sans papier et ma jettée comme une merde une fois avoir eu l'acte de naissance de notre enfant et son premier recipisse de 3 mois.vu ce que j'ai endurée je me suis battue pour prouver la manipulation de ces sans papier j'ai avertie la prefecture j'ai entamer une procedure pour le retrait de l'autorite parentale et prouver qu'il ne voyait pas l'enfant et ne contribuait pas a ces besoins ensuite la prefecture a bloquée son dossier pdt mes demarches et une fois le dossier au jaf lancée il a eu retrait de l'autorite parentale et pas de pension alimentaire car je voulais pas de pension a 30€comme proposait monsieur !!! j'ai donnée le jugement a la prefecture et monsieur a été expulsé et plus aucune regularisation par le biais de son enfant ne lui sera possible.je suis soulagée de plus voir cette merde de pere alors battez vous un enfant n'ouvre pas tous les droits au sans papiers si vous faites toutes les demarches et surtout toujours prevenir le procureur et la prefecture pour qu'il bloque la regularisation .moi je vit seule avec mon enfant mais je suis bien plus heureuse comme ca j'aurais pas supporter d'avoir été moi et mon bebe .qu'un moyens de regulariser une merde de sans papier

Par **lolll**, le **26/02/2014** à **22:09**

Les sans papiers ne sont que des escrocs aux sentiments ils choisissent bien leurs cible en general. Leurs vrais femmes les attendent toujours au pays une fois s'etre servie de nous pour etre regulaisé et obtenir les papiers ils vont de suite chercher au bled leurs femmes ce ne sont que des merdes .je ne comprends pas pourquoi avec tout ce qu'on dit tout les reportages ,toutes les histoires sur les forums,tous ce qu'on entends autour de nous chaque jours, il y a encore des filles qui se font avoir il n'y a pas assez de mecs en france qui ont des papiers???je vous garantis que vous vous dites que ce n'est pas votre cas et que vous tentez la relation mais vous verrez c'est la chose de plus horrible que peut vivre une femme de savoir qu'elle etait bonne qu'a regulariser une situation de quelqu'un qui c'est servit de ces sentiments, de sa confiance et et elle sera marquee a vie alors jeunes filles et jeunes dames reflechissez a deux fois avant dce vous lancer avec un sans papier et de croire qu'on vous aime !!!!!

Par **nifertiti24**, le **02/08/2014** à **20:40**

Bjt

J suis enceint de 4mois je me suis marie safe 8mois avec homme quil a deja ue cart sejour de 1an m apre il a des problem avec ses papier et maintenant il a pas il attend le trebunal il fait un avocat et il a atten tjr peutetre passe en justice le mois doctobre ou novembre il est ici safe presque 10ans il es algerien esque je peu faire le demarche pour m papier apre m'accouchement et esque jai le droi pren la cart sejour

Par **titi2013**, le **02/09/2014** à **22:55**

BSR EST CE KE lolll de correze ki a poster le commentaire le 26/02/2014 peu me contacter sur mon facebook mon nom et laetitia titi coste (MANOUCHE) kar je vie la meme situation et je ma bat bokou pour ma fille et je pense ki ma fai pir ossi je souhaite vou parler et expliquer cette situation et avoir conseille de votre par merci bokou jaten votre reponse

Par **floritta**, le **03/09/2014** à **17:30**

bjr

Par **michou17**, le **23/11/2014** à **12:57**

Bonsoir à vous, je suis une sénégalaise en congé travail en France d'un mois , malheureusement je suis enceinte de deux semaines d'un français. Il veut que reste près de lui aussi il veut m'épouser mais nous ne savons pas comment faire. Pouvez vous nous

éclairer? et nous aider? dites nous quoi faire merci à vous

Par **momo1995**, le **26/01/2015 à 20:44**

Bonjour

je veux savoir est ce que je peux obtenir la carte séjour parce que je suis chez mon père ça fait 2 ans j ai fait les démarche à préfecture la réponse refusé à cause que je suis majeure mais le problème je déposé le dossier avant à l age de 17 ans. est pour l instant j ai pas trouvé aucune solution [smile31]

Par **momo1995**, le **26/01/2015 à 20:45**

Bonjour

je veux savoir est ce que je peux obtenir la carte séjour parce que je suis chez mon père ça fait 2 ans j ai fait les démarche à préfecture la réponse refusé à cause que je suis majeure mais le problème je déposé le dossier avant à l age de 17 ans. est pour l instant j ai pas trouvé aucune solution [smile31]

Par **jade75**, le **10/05/2015 à 00:06**

Bonsoir actuellement au terme de ma grossesse, je me suis mariée l'été passé chez moi dans mon pays d'origine avec un homme de la bas en qui j'ai bue toute les parole au point de me convaincre moi même que c'était le bon.mais juste après le mariage tout à commencer à partir en cacahuètes et depuis le début de cette année il est là en France avec moi.mais nous ferons que nous engueuler au point où j'ai demander le divorce depuis le pays j'ai voulu annuler notre mariage mais je ne savais pas quoi faire avec la pression de la famille et tout à gérer.mais la j'ai été voir l'avocat pour lancer une procédure de divorce car j'ai l'impression que c'est juste les papaye qui l'intéressait et maintenant que l'enfant va naître ben c'est très compliquer entre nous.il habite toujours chez moi malgré tout et les disputes j'en peux plus.es-ce qu'il ya possibilité qu'il quitte la maison? Qu'il puisse avoir malgré tout ses papiers même sans mon consentement? Ou qu'il puisse les avoir derrière le bebe à naître?comment faire si je veux l'en empêcher? Merci d'avance

Par **marionduval**, le **11/05/2015 à 18:27**

Il faut d'abord que vous l'empêchiez absolument de faire une reconnaissance anticipée ou non de l'enfant à naître puis écrire un courrier à la préfecture de votre lieu de résidence en donnant des précisions sur l'identité de l'homme. Ainsi il ne peut faire aucune démarche administrative en vue d'une carte de séjour dans le cas où c'est son seul but en pretextant sa paternité et son mariage.

Par **zouzou68**, le **21/01/2016** à **04:58**

Bonjour,

J'aimerais savoir comment se passe une audience au jaf pour fixer une pension alimentaire? J'ai fait un enfant avec un camerounais par la suite j'ai découvert des conversations qu'il a eu avec sa famille sur Facebook décrivant ses réelles intentions. Il voulait simplement les papiers. En effet on avait déjà entamé la procédure de mariage quand j'ai découvert son manège j'ai tout annulé et J'ai rompu. Par la suite j'ai saisi le jaf pour une pens on au départ il s'en foutait complètement et la ça fait environ 2 semaines qu'il joue au papa poul fait semblant d'aimer l'enfant pourtant il l'a insulté il avait à peine 3 mois au moment de la séparation. J'ai rdv en mai au jaf.

Merci pour vos réponses

Par **nathalie 06**, le **21/05/2016** à **00:09**

bs voila ma situaation j ai eu un bb avec un tunisiens sam papier qu il a reconnu et moi meme il porte 2 nom abituellement il s et fait arete par la police sam frontiere qu il on ramener au blede car il etai rechercher donc actuellement en prison pour trafic de drogue il a n a pour 5 ans je voudrai lui enlever e droits du pere pour cela je vai passe de le jaf bientot eque possible merci de me repondre

Par **amajuris**, le **21/05/2016** à **09:17**

bonjour,

le fait que le père de votre enfant qui l'a reconnu, soit condamné et exécute actuellement une peine de prison, ne permet de lui enlever sa paternité.

si vous pensez que cet homme n'est pas le père biologique, vous pouvez faire une action en contestation de sa paternité devant un tribunal.

salutations

Par **Douto**, le **28/12/2016** à **09:10**

Bonjour je souhaite ke mon fils agé de bientot 2 ans porte Mon nom car IL porte tjr le nom de mon ex sans papier qui n'est pas son pere biologique et ce dernier accepte de faire les demarche seulement si Je retourne avc lui que puis je fer en sachant que Mon fils et moi Somme PA français aides moi Jen dors plus

Par **amajuris**, le **28/12/2016** à **10:05**

bonjour,

en principe, vous ne pouvez pas modifier le nom de famille que les parents ont donné à leur enfant à sa naissance.
si votre enfant n'est pas français, voyez avec votre consulat.
salutations

Par **Douto**, le **28/12/2016** à **10:59**

Jpe rien faire meme si Mon ex a reconnu lenfant par interet

Par **amajuris**, le **28/12/2016** à **12:02**

vous avez bien été d'accord pour que votre ex reconnaisse votre enfant même si vous saviez qu'il n'était pas le père biologique.
il ne vous reste qu'à prendre un avocat et faire une action devant le tribunal pour contester la paternité de votre enfant.
voir ce lien:
<http://https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F940>
salutations

Par **Douto**, le **28/12/2016** à **14:55**

Daccord Merci bcp

Par **chodas**, le **20/04/2017** à **19:39**

bonsoir,
je suis africaine, réside (suis entrée avec un visa touriste de 3 mois)en France depuis bientôt 8 mois, suis enceinte d'un étranger qui a la carte de séjour de 10 ans. Ma question est la suivante: pourrais-je avoir les papiers lorsqu'il reconnaîtra son enfant?
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **21/04/2017** à **08:28**

Réponse : NON car depuis 5 mois vous êtes en situation irrégulière sur le sol français et la naissance prochaine de votre enfant ne vous donnera pas plus de droits.

Par **amajuris**, le **21/04/2017** à **10:05**

Bonjour,

La naissance d'un enfant sur le sol français qui ne sera pas français, ne vous donne aucun droit particulier pour régulariser votre situation;

Salutations

Par **JohnMul**, le **19/11/2017** à **09:23**

Bonjour je suis de nationalité française et j'ai eu un enfant avec un homme sans papiers. Il a reconnu l'enfant, nous sommes séparés depuis que l'enfant a 2 mois quand j'ai découvert ses véritables intentions et le fait qu'il se servait de moi et de l'enfant juste pour avoir les papiers. Il menait une double vie. Il a une femme au bled avec des enfants. J'ai signalé à la préfecture en leur relatant l'histoire. Mais on ne m'a pas répondu. Ce matin a saisi le juge pour avoir un droit de garde et payer une pension alimentaire alors que quand on était ensemble il n'a jamais rien payé pour le bébé. J'aimerais savoir si je demande au JAF la garde exclusive et que le père ne me verse pas de pension alimentaire est-ce qu'il pourra quand même avoir ses papiers ?

Par **Dolph**, le **13/06/2019** à **09:58**

Moi je suis un demandeur d'asile

J'ai une copine qui est enceinte de moi elle aussi est sans papiers

Ma question est la suivante

1_ Quel seront les dossiers que je dois fournir pour reconnaître cette grossesse ?

2- Étant demandeurs d'asile nous deux est-ce qu'une loi française pourrait protéger le bébé puisque l'enfant sera né dans deux mois

3 -Quel sont les démarches administratives que nous devons faire étant demandeur d'asile ?

Aider nous s'il vous plaît

Par **amajuris**, le **15/06/2019** à **14:23**

bonjour,

vous devez vous adresser à une association d'aide aux étrangers dans votre situation.

le fait d'être né en France de parents étrangers ne donne pas droit automatiquement à la nationalité française à l'enfant.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://www.info-droits-etrangers.org/sejourner-en-france/lasile/les-droits-des-demandeurs-et-refugies/>

salutations

Par **nihilscio**, le **15/06/2019** à **15:16**

[quote]

2- Étant demandeurs d'asile nous deux es ce que une lois française pourrais protéger le bébé puisque l'enfant serais né dans deux mois

[/quote]

Bonjour,

Les mineurs et a fortiori les nourrissons présents sur le territoire bénéficient d'une protection.

Par **Paméla83**, le **08/07/2019** à **21:49**

Bonjour,

J'ai été enceinte de faux jumeaux et séparée du vrai père qui est français. Aussi, j'avais rencontré un tunisien quand j'étais enceinte de 5 mois et il a reconnu mes deux bébés. Je l'ai quitté quand ils ont eu 3 mois parce que j'ai vu qu'il était faux depuis le départ. Je souhaite faire le nécessaire pour qui perde le droit sur mes deux bébés et aussi il n'a pas eu le temps de faire sa carte de séjour. Sachant qu'il doit aller à la préfecture, ayant un rdv en octobre, avec les bébés et moi-même, et qu'ils sont en pouponnière à Toulouse, il fait croire à tout le monde, même à sa propre famille, qu'il est leur père.

Aidez-moi, je souhaite protéger les deux bébés de ce fou.

Merci.

Par **amajuris**, le **09/07/2019** à **12:47**

bonjour,

vous devez faire une action en contestation de paternité devant le tribunal en donnant l'identité du vrai père.

voyez un avocat.

salutations

Par **Sarah1212**, le **01/04/2024** à **20:17**

Bonjour,

Votre message date de très longtemps mais j'aimerais vous contacter svp. Je vis le même cas et je souhaite avoir plus d'infos. Peux-tu te contacter svp par tel?